

Compte rendu de la séance du jeudi 24 mars 2022

Étaient présents : Madame RETOURNARD, Madame KOLB, Madame CAUNOIS, Madame SANDALO, Monsieur ROUSSELIN, Madame VOGUET, Madame PARDOENS, Monsieur BERHAUT, Madame DESSAINT, Madame CHIARLA, Monsieur DROUIN

Était(ent) absent(e) (s-es) excusé(e)(s-es) : Bernard VIALLETEL par Bernadette RETOURNARD, Yannick THOMAS par Véronique KOLB, Pascal MONIOT par Michel DROUIN, Monsieur GIBRAT

ORDRE DU JOUR

- 1) Consultation des personnes publiques pour la construction d'une centrale photovoltaïque sur CHAUMONT : avis du Conseil Municipal ;
- 2) Demande d'adhésion de la CCPM au SDED52 : modifications statutaires ;
- 3) Tarif de la salle des fêtes pour les associations de la commune ;
- 4) Rénovation de la salle aux Hautes Charrières ;
- 5) Rénovation de la place du Tilleul ;
- 6) Réfection du trottoir dans la côte rue de Chaumont (entre la STEP et la rue Lamartine).

Points divers

- DIA C0001 section ZA n°446 Bellevue,
- Tour de garde et consignes pour les élections,
- Cercueil dans la salle des fêtes,
- Antenne BOUYGUES.

19h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : **Madame Florence PARDOENS** est nommée secrétaire **à l'unanimité**.

Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté **à l'unanimité**.

Madame le Maire informe l'assemblée que, n'ayant pas reçu les comptes de gestion du budget général et du budget prestation de service, les points 4 et 5 à l'ordre du jour sont reportés au 12 avril prochain.

Délibérations du conseil

2022003 – Consultation des personnes publiques pour la construction d'une centrale photovoltaïque sur CHAUMONT

Un permis de construire pour une centrale photovoltaïque au sol, sur un terrain situé sur la commune de Chaumont et à proximité de Chamarandes-Choignes, a été déposé par la société URBA343. Les services instructeurs de la DDT de LANGRES sollicite l'avis du Conseil Municipal car le projet est soumis à une évaluation environnementale. Madame le Maire expose de dossier.

Le Conseil Municipal, **à la majorité (2 abstentions : M. ROUSSELIN, M. BERHAUT)**, n'a pas d'observation à émettre sur le projet et donne un avis favorable.

2022004 – Demande d'adhésion de la CCPM au SDED52 et modifications statutaires

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, donne un avis favorable :

- ✓ à la demande d'adhésion de la CCPM au SDED52 à compter du 1^{er} janvier 2023 et prend acte à la même date du transfert de sa compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés »,
- ✓ aux modifications statutaires du SDED 52.

2022005 – Tarifs de location de la salle des fêtes pour des activités sportives

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de fixer le prix de location de la salle des Hautes Charrières pour des activités sportives (utilisation hebdomadaire de 2h00 sur la base de 46 semaines d'occupation par an), à partir de 2022 :

- Pour une association de la commune : forfait de **160,00 €** ;
- Pour une association extérieure : forfait de **320,00 €**.

2022006 – Rénovation de la façade de la salle communale aux Hautes Charrières

La façade de la salle des fêtes date de plus de 20 ans et est endommagée par les intempéries. Afin d'apporter un visuel propre et plus harmonieux, Madame le Maire propose une rénovation totale de la façade.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de la réfection de la façade de la salle des fêtes dont le coût prévisionnel s'élève à 13 000,00 € HT.

2022007 – Restauration de la place du Tilleul

La place du Tilleul est de plus en plus endommagée par la circulation. Les pavés se décollent de la chaussée et montrent des signes de dangerosité pour les piétons, les cyclistes et les véhicules. Il convient de restaurer en urgence cette place afin de sécuriser la circulation.

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (1 abstention : M. BERHAUT) décide de la restauration de la place du Tilleul dont le coût prévisionnel s'élève à 23 000,00 € HT ;

2022008 – Sécurisation du trottoir dans la côte rue de Chaumont

Madame le Maire propose de réaliser des travaux sécuritaires du trottoir dans la côte de la rue de Chaumont (trottoir entre la STEP et la rue Lamartine).

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide des travaux sécuritaires du trottoir dans la côte de la rue de Chaumont dont le coût prévisionnel s'élève à 6 500,00 € HT ;

Points divers

Dans le cadre de sa délégation de signature concernant les **déclarations d'intention d'aliéner** (DIA), Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucune préemption n'a été faite sur le bien immobilier suivant : DIA C0001 parcelle section ZA n°446 Bellevue.

Elections présidentielles 10 et 24 avril 2022 :

Rapide énoncé des tours de garde et consignes pour les élections

Point sur les travaux communaux

- Les **travaux de la halle couverte** se poursuivent. L'échafaudage a été installé. Les réunions de chantier se tiennent régulièrement.
- **Immeuble 1 rue du château** : le cahier des charges est finalisé. Le marché sera lancé prochainement et disponible sur le site ACHAT PUBLIC.COM.
- **SDED52 enfouissement des réseaux** : le bureau d'études du SDED est en train de démarcher les habitants de Rozian pour l'enfouissement des réseaux : conventions avec les propriétaires, calcul d'impact d'enfouissement, prise de photos...
- Les **benches à verres**, qui étaient installées sur l'aire de la Marne à Chamarandes, ont été déplacées rue du Foulon près de l'arrêt de bus pour faciliter le ramassage. Les **benches à vêtements** ont été supprimées pour cause de détérioration répétée.
- Des **travaux de soutènement du tuyau d'évacuation des eaux de pluie** sous la **berge du bief à Chamarandes** sont prévus. La propriétaire de la berge a donné son accord afin d'effectuer les travaux en passant par son terrain.

La société SFR-BOUYGUES a pris contact avec la mairie afin de trouver un terrain susceptible d'accueillir une **antenne de téléphonie**, de 30 à 36 m de haut maximum et sur une emprise de terrain de 55 m². Après recherche, deux endroits sont potentiellement possibles. Une étude devra être faite et, selon la faisabilité, le conseil municipal devra se prononcer sur les conditions d'installation de cette antenne.

La parole est donnée à M. ROUSSELIN

La région et le département possèdent sur la commune quelques hectares boisés non entretenus. Il serait intéressant que la commune puisse bénéficier du transfert de ces parcelles à son profit pour les entretenir. Certaines parcelles touchent la forêt communale et pourraient être intégrées à sa gestion. D'autres ont un intérêt environnemental et pourraient être mises en protection.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 21h00

Prochaine réunion du Conseil Municipal :

Le jeudi 12 avril 2022 à 18h30

A CHAMARANDES-CHOIGNES, le 24 mars 2022

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Bernadette RETOURNARD